

ASSOCIATION DES CONSULS HONORAIRES DE MONACO



PRINCIPAUTÉ
DE
MONACO



A.C.H.M.

Edition n°1, Mars, 2018

© Commission communication ACHM



SOMMAIRE

SUMMARY

Lettre de S.A.S
le Prince Souverain

*Letter from H.S.H.
the Sovereign Prince*

Message du Président
de l'A.C.H.M.

A.C.H.M. President's Message

Missions & Gouvernance

Assignment & Governance

Historique

History

Organisation

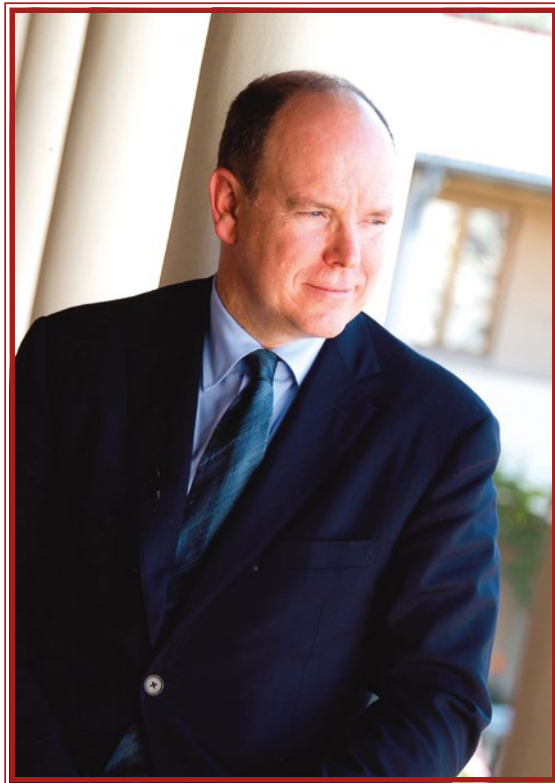
Organisation

Commissions

Committees

Chiffres-clés & Statistiques

Key figures & Statistics



© Eric Mathon/Palais
Princier

Je me réjouis de l'envergure que revêt la fonction consulaire en Principauté au travers de l'action efficace menée par l'Association des Consuls Honoraires accrédités à Monaco. L'A.C.H.M. est devenue, depuis sa création en 2004, un acteur incontournable de la vie consulaire de notre pays.

Le cadre unique de la Principauté en a fait une terre d'accueil pour des milliers d'hommes et de femmes venus d'horizons très divers et qui composent de façon harmonieuse la population dynamique de mon pays.

Cette diversité humaine est à mes yeux une richesse et une fierté. Je suis heureux de les compter parmi les atouts majeurs de la Principauté qui, comme vous le savez, est un pays ouvert sur le monde et soucieux d'une bonne entente entre les peuples.

C'est à ce titre que j'attache une importance toute particulière au rôle des consuls honoraires en général et à l'A.C.H.M. qui les regroupe en particulier. Cette association, de par ses statuts et ses objectifs, donne une précieuse impulsion au travail consulaire que j'encourage et soutiens pleinement.

Je veux saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous confirmer la profonde estime que je porte aux membres de l'A.C.H.M.. Je salue leurs actions qui permettent de développer et dynamiser les relations que mon pays entretient avec les différentes nations et qui facilitent l'intégration de leurs ressortissants dans leur seconde patrie, Monaco.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'A.C.H.M

Janvier 2018



© Consulat Honoraire
du Liban

Quand on voit le long chemin parcouru par l'A.C.H.M. depuis sa création en 2003; quand on constate la place de choix qu'elle occupe sur l'échiquier du pays et au-delà, on ne peut que se féliciter de l'engagement de ses adhérents et qu'être confiant dans son avenir et dans celui de la fonction consulaire honoraire à Monaco.

Conduite par une équipe volontaire et soudée, convaincue du besoin pour la Principauté et pour les pays qui y sont représentés d'un corps consulaire efficace et écouté, l'A.C.H.M. a puisé auprès de ses membres la compétence et l'énergie nécessaires à une action pérenne, articulée autour d'une gouvernance moderne, dynamique et évolutive.

Chemin faisant, des projets ambitieux ont fleuri, des initiatives originales étaient entreprises, et des champs nouveaux furent investis.

Cette brochure est un exemple d'initiative novatrice. Conçue comme outil informatif, elle cherche à renseigner le lecteur sur l'histoire, la nature et la mission de l'A.C.H.M. Elle lui permet, en plus, de mieux appréhender le rôle déterminant de notre regroupement aujourd'hui en Principauté.

L'A.C.H.M., perçue à ses débuts comme un vague et ambitieux projet, est parvenue, au fil des ans et des succès, à asseoir sa notoriété et à révéler l'importance d'un corps consulaire honoraire structuré dans la vie de la Principauté et dans le rapprochement entre communautés étrangères résidentes.

Cette audacieuse entreprise n'aurait toutefois pas pu voir le jour, puis croître, et finalement porter ses fruits, sans l'encouragement de S.A.S. le Prince Albert II, et sans l'indéfectible soutien de Son gouvernement.

Aussi, pour que l'action de l'A.C.H.M. puisse se consolider et se prolonger, il lui faut le précieux et permanent concours de l'ensemble de ses adhérents, notamment celui des nombreuses commissions de travail. Et jusque-là, celui-ci n'a jamais fait défaut.

Moustapha El-Solh

MISSIONS & GOUVERNANCE

Depuis sa création en 2003, l'A.C.H.M. a pour ambition première de promouvoir et de développer les liens et les échanges entre les Membres du Corps Consulaire en Principauté. Elle cherche aussi à renforcer le prestige de la fonction consulaire et la dignité attachée aux femmes et aux hommes qui incarnent cette fonction. Elle assiste les Consuls Honoraires dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes et facilite l'interaction de leurs concitoyens respectifs avec les autorités, les administrations, les organismes et associations locales, ainsi qu'avec l'ensemble du tissu socio-économique privé.

Avec l'impressionnante augmentation de la proportion de résidents étrangers dans la population monégasque (70%), et avec l'immense variété des pays d'origine (139), il est plus aisé de comprendre l'importance que revêt désormais la fonction consulaire dans la vie de la Principauté et dans le développement de ses relations internationales.

De ce fait, l'A.C.H.M. est aujourd'hui un acteur incontournable à Monaco, veillant à l'efficacité de l'action consulaire, telle que définie par la Convention de Vienne de 1964 aux chapitres des *Relations consulaires, des Responsabilités et de la Protection*.

Parallèlement, l'A.C.H.M. fournit au Corps Consulaire le support et les outils nécessaires au bon accomplissement des tâches et des responsabilités qui lui reviennent. Dans ce cadre, elle anime les réunions internes de réflexion ainsi que les conférences didactiques auxquelles sont conviés d'éminentes figures internationales dans les domaines de la politique, de l'économie, de l'environnement et de l'enseignement notamment.

Au cours des dernières années, l'Association est devenue un membre dynamique et engagé de la F.I.C.A.C. (Fédération Internationale des Corps et Associations Consulaires). Elle a été son fer de lance dans la préparation et l'organisation de son 10^{ème} Congrès mondial qui s'est tenu à Monaco et qui a rassemblé, avec succès, des centaines de Consuls et Associations Consulaires, venus des quatre coins du monde.

L'A.C.H.M. est également membre permanent et statutaire du C.S.A. (Conseil Stratégique pour l'Attractivité de Monaco), contribuant ainsi au renforcement de l'image et de l'attrait de la Principauté.

ASSIGNMENT & GOVERNANCE

Since its inception in 2003, the A.C.H.M. undertook the ambitious project to promote and develop ties and exchanges between Members forming the Consular Corps in the Principality of Monaco, to develop and protect the prestige and dignity of the Consular position, to assist its Members in their Consular duties as well as to facilitate exchanges between their nationals in Monaco, Monegasque Governmental entities, associations and the private sector. Over the years, the population of Monaco increased considerably. Foreign residents account today for more than 70% of the local population, representing more than 130 countries. With such significant percentage of foreign nationals residing in Monaco, the role of residing Honorary Consuls continues to be instrumental in reinforcing excellent relationships between Monaco and their state of origin.

The A.C.H.M. plays a vital role in assuring and promoting the prestige, dignity and duties of the Consular functions as specified by the 1963 Vienna Convention on Consular Relations, Responsibilities and Protection.

The A.C.H.M. provides the Consular Corps with valuable support and information tools for their principal tasks, and also organises brainstorming sessions and events where prominent political, economic and academic personalities participate.

In the past few years the Association has also become a dynamic and established Member of the F.I.C.A.C. (International Federation of Consular Corps and Consular Associations); when Monaco was selected to host the 10th F.I.C.A.C. World Congress in 2012, the A.C.H.M. successfully spearheaded the organisation and hosting of this impressive gathering of Consular Corps from all over the world.

The A.C.H.M. is also a statutory permanent Member of Monaco's Strategic Council for Attractiveness (C.S.A.), providing an essential contribution to the evolution and development of the Principality's identity and attractiveness.

HISTORIQUE

C'est lors de la fête nationale monégasque de 2002 que quatre Consuls Honoraires, Mme. Lucille Montagu (Costa Rica), M. Panayotis Touliatos (Grèce), M. Raymond Turquois-Lughin (Mexique) et M. Laurent Wasteels (Belgique), envisagèrent de créer l'**Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)**.

Devenant ainsi Membres fondateurs, ils présentent leur idée au Consul Général de France et Doyen de l'époque du Corps Consulaire à Monaco, M. Serge Telle. Persuadé des nombreuses retombées positives que ce projet aurait sur la Principauté et sur ses Affaires étrangères, ce dernier apporte immédiatement son appui au nouveau regroupement en gestation.

Cette audacieuse initiative n'aurait cependant pas pu voir le jour et se développer sans le soutien ferme de feu le Prince Rainier III qui lui accorda Son prestigieux parrainage lors de sa création, et sans l'amitié sans cesse renouvelée de S.A.S. le Prince Albert II.

Le 29 septembre 2003, l'Arrêté ministériel n° 2003-502 autorisa et approuva les statuts d'une association dénommée « **Association des Consuls Honoraires de la Principauté de Monaco** », et confirma l'existence officielle et permanente de l'A.C.H.M.

La quasi-totalité des Consuls Honoraires autorisés à exercer en Principauté de Monaco sont aujourd'hui inscrits à l'A.C.H.M., devenue l'interlocuteur privilégié du Gouvernement, de l'Administration et des Institutions monégasques.

HISTORY

*It was during the Monegasque National Day of 2002 that four Honorary Consuls - Mrs. Lucille Montagu (Costa-Rica), Mr. Panayotis Touliatos (Greece), Mr. Raymond Turquois-Lughin (Mexico) and Mr. Laurent Wasteels (Belgium) - contemplated founding the **Association of Honorary Consuls of Monaco (A.C.H.M.)**.*

They became the Founding Members and presented their project to the French Consul General (at the time Mr. Serge Telle), and Dean of the Consular Corps in Monaco. Mr. Serge Telle recognised the importance and strategic function of such gathering in the form of an official institution. This could not have occurred without the Sovereign Prince's approval, the Late Prince Rainier III, who brought His total support to this initiative.

*On September 29th, 2003, the Ministerial Decree N° 2003-502 granted the approval and agreement of the statutes of an association named « **Association des Consuls Honoraires de la Principauté de Monaco** », confirming officially and permanently the creation of the A.C.H.M.*

To date, virtually all foreign Honorary Consuls authorised to act in the Principality of Monaco are Members of the A.C.H.M. Recognised as an esteemed and valuable institution by the Monegasque Government, the A.C.H.M. has become a privileged point of contact for the Monegasque Administration.

2003-2004

Création de l'A.C.H.M.
Creation of A.C.H.M.

2012

Organisation du 10e Congrès Mondial des Consuls Honoraires (FICAC)
Organisation of the 10th Worldwide Conference of the Honorary Consuls (FICAC)

2013

Organisation du 10e anniversaire de l'A.C.H.M.
Organisation of the 10th anniversary of A.C.H.M.

ORGANISATION

L'Association des Consuls Honoraires de la Principauté de Monaco (A.C.H.M.) est une association monégasque autorisée par le Gouvernement Princier le 29 septembre 2003.

Elle est constituée de Membres Actifs, de Membres Associés, de Membres Bienfaiteurs et de Membres d'Honneur. Les Membres Actifs sont les personnes physiques, résidentes à Monaco, autorisées par Ordonnance Souveraine à exercer en Principauté de Monaco la fonction de Consul Général Honoraire, de Consul Honoraire, ou de Vice-Consul Honoraire.

Les Ambassadeurs de France et d'Italie à Monaco, respectivement Doyen et vice-Doyen du Corps Diplomatique par Ordonnance Souveraine, sont Membres d'Honneur de par les statuts de l'A.C.H.M.

L'Assemblée Générale représente le pouvoir suprême de l'A.C.H.M. qui est dirigée par un Conseil d'Administration. Les Membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale des Membres Actifs, pour une durée de cinq ans.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses Membres un Bureau Exécutif composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier.

Le Président a pour mission de représenter l'Association dans tous les actes, d'ordonnancer les dépenses, d'exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration, de présider le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Il pourra se faire assister par une ou plusieurs commissions.

ORGANISATION

The Association of Honorary Consuls to the Principality of Monaco (A.C.H.M.) is a Monegasque association, authorised by the Government of the Prince on September 29th, 2003.

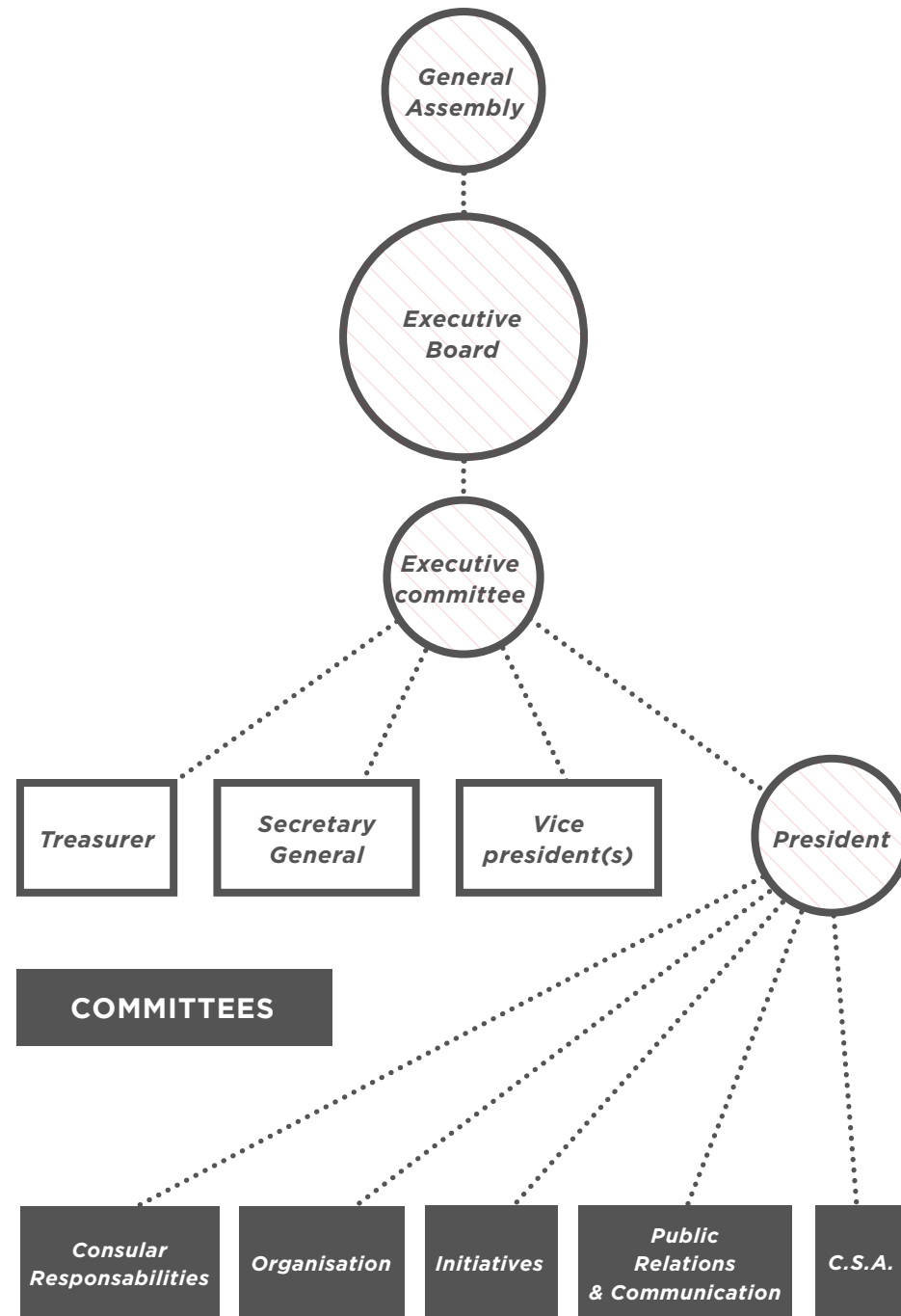
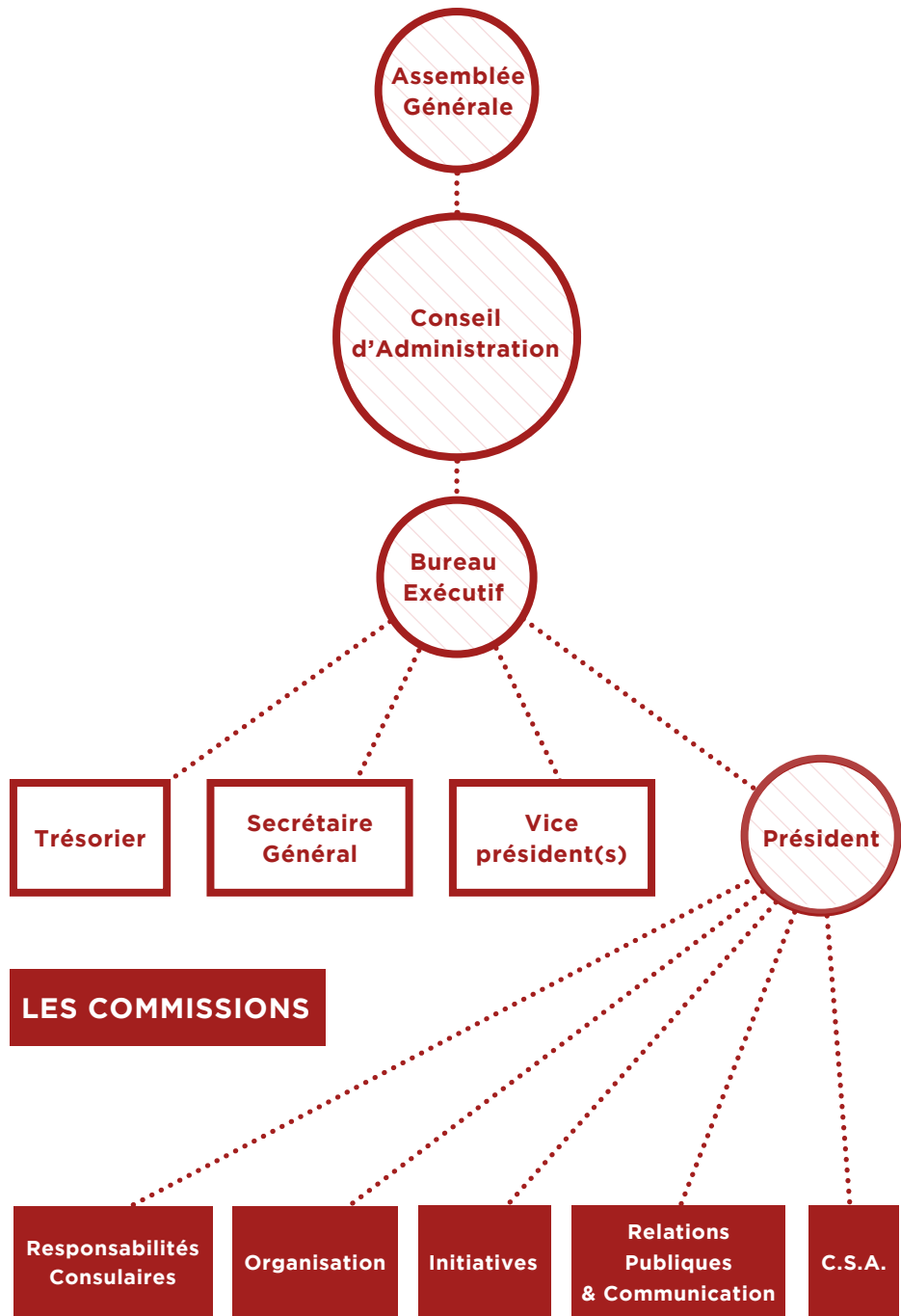
It consists of active, associated and sponsoring Members as well as Members of Honor. Active Members consist of Consuls in function and residing in Monaco, authorised by Sovereign Order to exercise a Consular function under different categories : General Honorary Consul, Honorary Consul or Vice-Honorary Consul.

The Ambassadors of France and Italy to Monaco - respectively, Dean and Vice-Dean of the Diplomatic Corps by virtue of a Sovereign Order - are Members of Honor by statute.

The General Assembly represents the supreme power of the A.C.H.M. which is governed by an Executive Board.

The Members of the Executive Board are elected by the General Assembly amongst the active Consular Members for a five-year term. The Executive Board elects, amongst its Members, an Executive Committee, composed of a President, one or more Vice-Presidents, a Secretary General and a Treasurer.

The mission of the President is to represent the Association, authorise expenditures, execute decisions made by the Executive Board and preside the Executive Board as well as the General Assembly. The President may be assisted by one or more committees.



LES COMMISSIONS

Le but des Commissions de travail est d'assister activement le Président de l'A.C.H.M. dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives novatrices et constructives, dans des domaines spécifiques et cruciaux liés à la promotion et à la gestion efficace de l'A.C.H.M. Ces Commissions relèvent directement du Président de l'A.C.H.M. et sont gérées par un Coordinateur qui assiste le Président de chaque Commission. Actuellement, cinq Commissions sont en activité :

La Commission «Organisation»:

Elle orchestre tous les événements (conférences, Assemblées Générales, réunions de travail, manifestations diverses...) de l'A.C.H.M. visant la promotion de la fonction consulaire. Elle prépare la Réunion Plénière annuelle en collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération ainsi qu'un agenda détaillé des rencontres régulières de l'A.C.H.M. avec les divers organismes économiques et autorités administratives.

La Commission «Responsabilités Consulaires»:

Elle apporte au Président des idées nouvelles afin de rationaliser et d'optimiser la fonction consulaire à Monaco. Son objectif est de participer à la clarification des textes légaux relatifs à la fonction consulaire en général et à Monaco en particulier. De la même façon qu'elle s'intéresse aux liens à développer ou à consolider avec la F.I.C.A.C., elle élabore des accords de coopération avec d'autres organisations consulaires nationales.

La Commission «Initiative»:

Elle réfléchit et propose au Président de l'A.C.H.M. des idées concrètes et novatrices pour tout événement lié à une question de préséance protocolaire, mais également sur la reconnaissance du travail spécifique des Consuls Honoraires au sein du Corps Consulaire de Monaco.

La Commission «C.S.A.» (Conseil Supérieur pour l'Attractivité):

Elle propose au Président des recommandations et des solutions afin de contribuer à la réflexion globale sur les questions liées au développement économique de Monaco. Elle devra étudier notamment les sujets directement liés à l'attractivité du modèle économique, social et culturel monégasque et se concentrer, sur des thèmes suivants spécifiques comme : « Destination Monaco » et « Qualité de vie à Monaco » afin de les examiner lors des réunions C.S.A. organisées par le Gouvernement.

La Commission «Relations Publiques - Communication»:

Elle inspire le Président par une vision moderne de la communication et des événements impliquant l'A.C.H.M. Son approche des relations publiques en vue de promouvoir le corps consulaire et sa notoriété permettra de présenter un plan d'action utilisant tous les outils et les canaux de communication existants. Elle veille à établir des relations privilégiées avec le monde médiatique en Principauté et dans la région.

COMMITTEES

The purpose of the committees is to assist the President in actively developing and implementing innovative and constructive initiatives within specific and crucial domains related to the promotion and efficient management of the A.C.H.M. These committees directly report to the President and have a Coordinator who assists each committee's President. Currently, the following five committees are in place:

Organisation Committee:

It plans and orchestrates all events of the A.C.H.M., i.e. conferences, general assemblies and various meetings, all aiming to support and promote the Consular function. It organises the annual Plenary Meeting in cooperation with the Ministry of Foreign Affairs and Cooperation and prepares a detailed agenda of regular meetings between the A.C.H.M. and the different economical organisations and administrative authorities.

Consular Responsibilities Committee:

It conveys new ideas to the President in order to rationalise and optimise the Consular function in Monaco. Its objective is to participate in the clarification of legislation with respect to the Consular function in general and in Monaco in particular. Furthermore, while maintaining and advancing the relationship with the F.I.C.A.C., the committee prepares cooperation agreements with other national Consular organisations.

Initiatives Committee:

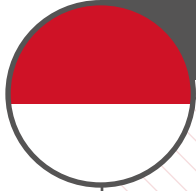
It reflects on and counsels the President on specific and innovative ideas with respect to protocol matters as well as on the recognition of specific Consuls' works and achievements within the Consular Corps.

C.S.A. Committee (Strategic Council for Attractiveness):

It proposes recommendations and solutions to the President in order to contribute to the general reflections on matters related to the economic development of Monaco. In particular, this committee should review the subjects directly related to the attractiveness of the Monegasque economic, social and cultural model and should concentrate on specific themes such as : "Destination Monaco" and "Quality of life in Monaco" in order to discuss these main topics during the C.S.A. meetings organised by the government.

Public relations & Communication Committee:

It counsels the President on communication and events involving the A.C.H.M. The committee supports the A.C.H.M. in formulating strategic action plans using all existing communication channels in order to promote the Consular Corps. This committee is also dedicated to build privileged and lasting relationships with the media in Monaco and within the region.



CHIFFRES-CLÉS & STATISTIQUES

KEY FIGURES & STATISTICS

202,7

Hectares
(2.027.000 m²)

139

Nationalités Différentes
Different nationalities

37.308

Habitants
Residents

8.378

Monégasques
Nationals

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS PAR CONTINENT *NATIONALITIES BY CONTINENT*



LES RELATIONS DIPLOMATIQUES *DIPLOMATIC RELATIONS*

Nombre de nationalités en Principauté
Number of different nationalities in the Principality

139

Pays avec lesquels Monaco entretient des relations diplomatiques
Countries with whom Monaco has diplomatic relations

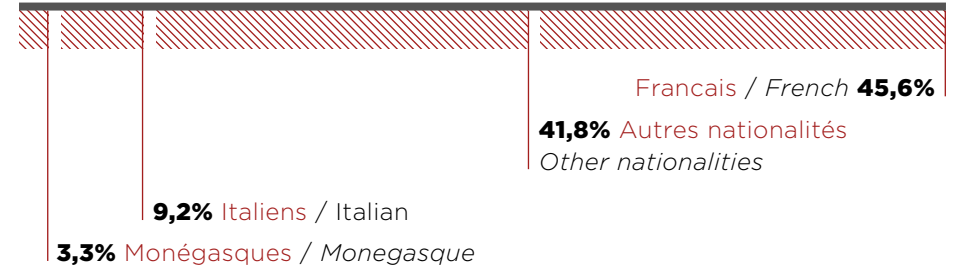
135

Nombre d'états représentés par un consulat en Principauté
Number of countries represented by a consulate in the Principality

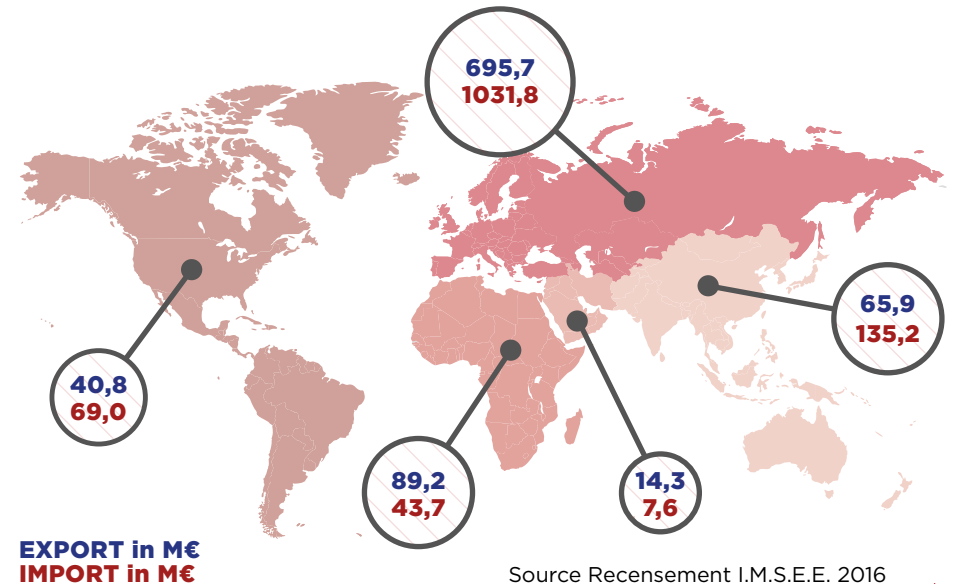
88

NATIONALITÉS DES ÉTUDIANTS EN PRINCIPAUTÉ (ÉTUDES SUPÉRIEURES)

STUDENTS' NATIONALITIES IN THE PRINCIPALITY (HIGHER EDUCATION)



ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC MONACO PAR CONTINENT *COMMERCIAL EXCHANGES WITH MONACO BY CONTINENT*



Source Recensement I.M.S.E.E. 2016

PRINCIPAUX CONTACTS

Département des Relations Extérieures et de la Coopération

Ministère d'État, Place de la Visitation
98000 Monaco
www.gouv.mc

Monaco Economic Board Monaco Chamber of Commerce

2 Rue de la Lujerneta
98000 Monaco
www.meb.mc

Mairie de Monaco

Place de la Mairie
98000 Monaco
www.mairie.mc

Office du Tourisme

2 Boulevard des Moulins
98000 Monaco
www.visitmonaco.mc

KEY CONTACTS

+377 98 98 89 04

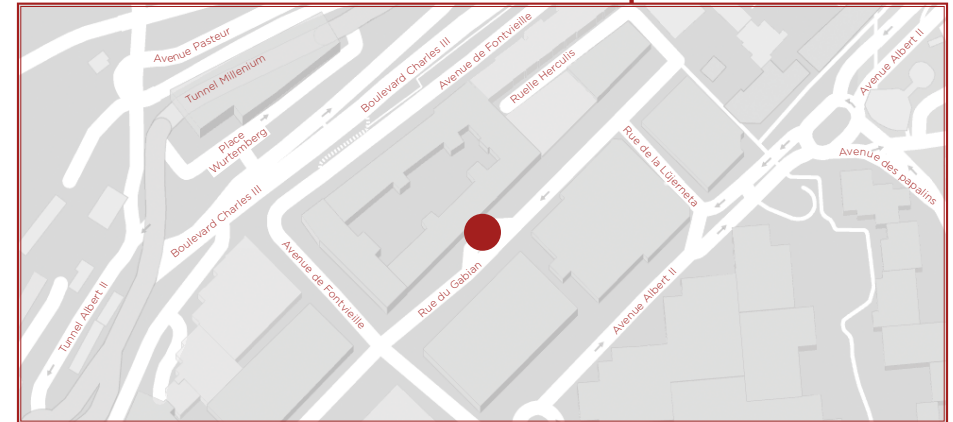
+377 97 98 68 68

+377 93 15 28 63

+377 92 16 61 16

A.C.H.M.

**Centre Gildo Pastor
Suite 906
7 rue du Gabian
98000 Monaco**



info@achm.mc
Tel. +377 99 99 48 98
Fax +377 99 99 48 97

www.achm.mc



www.achm.mc